Journal d'Auvillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

Depuis de nombreux mois nous recherchons un médecin pour Auvillar. M. Christine Sautedé, notre "Doctoresse" comme nous l'appelons certes familièrement mais surtout affectueusement prend sa retraite en cette fin d'année 2010, après trentecinq années de service auprès de ses patients. Dans notre recherche, son aide, ses conseils, et sa disponibilité pour répondre à mes interrogations ont été précieux.

Le Docteur Tudorache, avec qui je suis en relations depuis le 16 août 2010, nous a rendu visite et a répondu favorablement à notre attente. S'installer dans notre cité représente pour lui le début d'une nouvelle vie.

Des élus motivés et efficaces se sont mobilisés pour organiser un accueil qui soit le meilleur possible. Je les en remercie.

Chacun sait que les médecins généralistes sont de moins en moins attirés par la vie en milieu rural et les démarches à effectuer pour un médecin étranger sont longues et strictes. Il nous reste à "croiser les doigts" pour que tout se déroule dans les meilleurs délais.

Permettez-moi, maintenant, de vous adresser à toutes et à tous mes voeux de bonheur, santé et prospérité. Que notre cité en devenir continue à évoluer et progresser dans tous les domaines.

Sachez que, pour ma part, je continuerai à œuvrer pour que notre village, l'un des plus beaux de France, vive cette année 2011 dans l'harmonie, la paix et la sérénité.

Le Maire, Michel DELRIEU



CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Maire, et le conseil municipal, convient les Auvillarais, anciens et nouveaux arrivants à la cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 22 janvier 2011 à 11 heures à la salle des fêtes.

Cette année est un peu particulière pour notre cité, car Christine Sautedé, notre médecin a mis un terme à ses activités le 31 décembre.

La cérémonie à laquelle nous vous convions sera l'occasion de lui témoigner notre gratitude et de lui souhaiter de nouvelles perspectives, dans une nouvelle vie. Les personnes qui souhaitent participer à un cadeau pour Madame Sautedé, peuvent se rendre à la mairie.

Nous en profiterons également pour accueillir le médecin remplaçant Madame Sautedé. Le Docteur Stephan Tudorache nous vient de Roumanie et son installation chez nous est toute récente, car il est arrivé parmi nous le 22 décembre!

M. le Maire et son conseil se feront une joie de rencontrer chaque habitant pour un moment de convivialité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010

• Création du poste et élection du 4^{ème} adjoint au maire :

A la suite de la démission de Bernard Robert de ses fonctions d'adjoint au Maire , le conseil du 3 septembre avait provisoirement, porté le nombre d'adjoint à 3. Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services il est nécessaire de recréer le poste de 4ème adjoint, le Conseil Municipal a décidé:

- de ramener à quatre le nombre de postes d'adjoint au Maire
- -que l'adjoint occuperait, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire
- a désigné M. Jean-Michel Monestes en qualité de $4^{\text{\tiny ame}}$ adjoint au Maire

• Réforme de la fiscalité locale :

M. le Maire Adjoint expose que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle définie par la loi de finance 2010, les Communes et la Communauté de Communes des Deux Rives vont récupérer le produit de la taxe d'habitation perçu en 2010 par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, selon une clef de répartition fixée par l'Etat 1/3 — 2/3.

Cette modification a des conséquences sur les contribuables, car ce nouvel agencement a pour conséquence de supprimer les abattements que le Conseil Général avait établis, soit 10% pour les deux premières personnes à charge et 25% pour trois personnes et au-delà.

Deux solutions proposées :

1^{er} scénario :

Les Communes et la Communauté de Communes ne délibèrent pas sur les abattements donc seuls les abattements définis par l'Etat s'appliquent (10% et 15%). Ces abattements portent sur la valeur locative communale (inférieure à la valeur locative départementale). Cela se traduirait donc par une augmentation pour le contribuable.

2^{ème} scénario:

La Communauté de Communes neutralise la disparition des abattements jadis votés par le Conseil Général en délibérant comme suit :

- famille avant deux personnes à charge : 15%
- -famille ayant au moins trois personnes à charge : 25% Les contribuables seraient ainsi préservés.

Dans sa séance du 15 Octobre 2010 le Conseil Communautaire a délibéré sur le scénario 2. La commission des finances réunie le 21 Octobre 2010 a jugé:

- Que cette décision était celle qui permettrait de maintenir constante la charge supportée par les ménages sans que les finances de la commune soient mises à mal.
- Dématérialisation des marchés publics : M. le Maire Adjoint rappelle à l'assemblée qu'en

vertu des articles 39, 40, 41 et 56 du Code des marchés Publics, les collectivités ont obligation, depuis le 1^{er} janvier 2010, de publier leurs marchés de plus de 90 000€ sous forme dématérialisée sur une plateforme Internet spécialisée.

Il précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2012 et pour ces mêmes marchés, toutes les collectivités devront disposer d'un "profil acheteur" afin d'être en mesure de recevoir des offres par voie électronique.

Afin d'aider les collectivités à répondre à moindre coût à ces obligations, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarnet-Garonne a mis en place en juillet 2010 une Plateforme Départementale de Dématérialisation des Marchés Publics : marchespublics82.com.

Ce nouveau service est proposé par le Centre de Gestion sans surcoût aux collectivités qui, comme AUVILLAR. sont déià adhérentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'adhérer à ce nouveau service et autorise le Maire à signer l'avenant "Marchés Publics" à la convention "Dématérialisation Actes" proposé par le Centre de Gestion.

Décision modificative n°4:

M. le Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal que le 23 Octobre 2009 la Trésorerie a inscrit par erreur sur un P503 (bordereau de recettes) de la Commune deux subventions du Conseil Général d'un montant de 2 427 €, soit 4 854 €, qui concernaient le syndicat des eaux d'Auvillar.

Afin de régulariser la situation Monsieur le Maire Adjoint propose d'ouvrir les crédits suivants :

-R - Art 74751:

Dotation solidarité complémentaire + 5 000 € -Art 023 :

Virement à la section de fonctionnement 5 000 € -Art 021 ·

Virement de la section d'investissement 5 000 €-D - Art 1323 :

Subvention du Département + 5 000 € Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

• Projet d'aménagement de la promenade des moines :

Dans le prolongement de la réfection des rues du centre ancien, lors de la séance du 4 décembre 2009, le conseil Municipal a lancé une réflexion sur l'aménagement de la Promenade des Moines et la Place de la Gendarmerie.

Le premier avant-projet. fortement dicté par la recherche d'aires de stationnement, prévoyait la création, Promenade des Moines de deux voies en sens uniques avec un stationnement central. Il a été soumis pour avis, à la délégation territoriale de l'Aménagement Castel-Moissac qui a, en janvier 2010 rendu un rapport en 4 points :

- 1 regard élargi du bourg afin d'insérer le projet dans son environnement

- -2 identification des enjeux (patrimoniaux, architectural, paysager, sécurité...
- -3 proposition d'aménagement
- -4 analyse du 1er avant projet sommaire déposé à la Sous-Préfecture.

Un nouveau projet a donc été élaboré par M. Arnosti en tenant compte des observations formulées. Cet avant-projet N°2 reprend le principe d'aménagement actuel de la Promenade des Moines. La capacité de stationnement est sensiblement la même que dans l'A.P.S. N°1, la valeur paysagère, architecturale et culturelle du site est préservée.

Par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2010 une subvention de 52 862 €, soit 20% du montant HT des travaux, a été allouée à la commune. La commune bénéficie d'un délai de deux ans pour commencer le chantier.

Avant de passer à l'étude d'un avant-projet plus détaillé, le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite consulter la population en organisant, une réunion publique, afin de présenter les deux projets alternatifs en cours d'étude, lesquels présentent deux options radicalement différentes et inviter les Auvillarais à émettre un avis pour l'un ou l'autre des projets présentés.

• Columbarium - tarif:

Le 3 Septembre 2010, la création d'un columbarium de 12 cases au cimetière communal a été approuvée. L'entreprise ROUGÉ, titulaire du marché devrait réaliser les travaux en décembre 2010. Après délibération, le conseil municipal, en accord avec la commission finances fixe les tarifs comme suit :

- concession de 30 ans renouvelable : 600 €
- Accès au jardin du souvenir gratuit.

• Modification simplifiée du P.L.U. :

M. le Maire expose que le P.L.U. tel qu'il a été élaboré et approuvé prévoit des emplacements dits « réservés », c'est-à-dire des terrains que la commune envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général.

Un emplacement réservé est prévu, entre autre, sur une parcelle de terre appartenant à M. René Dauty (voir plan joint) afin de créer dans un avenir plus ou moins proche une voirie qui desservirait la zone constructible d'Embatlarègue.

M. le Maire Adjoint propose d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément à l'article R 123-20-1 du code de l'urbanisme, afin de déplacer cet emplacement.

Cette modification permettrait en effet de dégager un espace suffisant sur la partie nord de la parcelle (1100m²) appartenant à Mr René Dauty afin de réaliser une construction individuelle tout en maintenant une possibilité d'accès entre cette zone et la voirie existante.

Le Conseil Municipal autorise cette proposition à l'unanimité.

• Concours du receveur municipal - attribution d'indemnités :

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- d'accorder à M^{me} Marie-Claude ABENIA :
- l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
 Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.
- l'indemnité de confection des documents budgétaires

• Extension d'une carrière sur la commune de Pommevic - enquête publique :

M. le Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 3 septembre 2010 il avait signalé l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune de Pommevic, suite à la demande d'extension d'une carrière présentée par la Société « Carrières du Sud Ouest ». Une partie de notre commune étant située à moins de 3km de l'exploitation, le Conseil Municipal avait été invité à formuler un avis avant le 5 Novembre. Après avoir pris connaissance du dossier, M. le Maire Adjoint propose de délivrer un avis favorable accompagné des observations suivantes :

Le GR 65 qui passe par la voie communale d'Auvillar est très fréquenté par les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Une partie de ce chemin, va subir d'importantes nuisances:

- visibilité de la carrière
- pollution sonore
- présence continue des camions

Le risque réside dans le fait de voir à terme les pèlerins emprunter un chemin les détournant du site d'Auvillar. Il serait donc souhaitable de planter en limite de la carrière une haie d'arbres de haute futaie pour limiter son impact visuel lors du cheminement et dans la ligne d'horizon depuis le point de vue de l'esplanade du château.

un échéancier précis devrait être annexé au dossier, pour la remise en état progressive du site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de M. le Maire Adjoint.

• Bail de l'hôtel restaurant de l'horloge :

M. le Maire Adjoint rappelle que la Commune est liée par bail commercial à la Sté HDEH, représentée par Valérie Hartig et Serge François, pour la location des murs de l'Hôtel restaurant de l'Horloge. Ce bail conclu pour une durée de 9 ans se termine le 31 mars 2011. Le fonds avait fait l'objet d'une vente le 13 mars 2002. Le montant du loyer mensuel est à ce jour de 2 441,03 € HT.

Le Conseil Municipal doit avant la fin du bail étudier différentes solutions : vente du fonds dans le cadre d'une location-vente ou dans un autre montage juridique à définir, renouvellement du bail de location...

Avant d'engager une réflexion, M. Serge François et M^{me} Valérie Hartig, conviés à participer à la séance, sont invités à faire le point de leur situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu leur exposé et afin de régler ce problème au mieux des intérêts patrimoniaux de la commune tout en prenant en considération l'intérêt que représente pour la commune l'exploitation bénéficiaire de ce commerce, souhaite qu'un groupe de travail composé de 4/5 élus soit constitué pour traiter de ce dossier.

Redevance d'occupation du domaine public par les reseaux et installations de telecommunication (RODP)

M. Le Maire Adjoint rappelle que les articles L.45-1 et 47 du Code des postes et des communications électroniques prévoient que l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication rend exigible le versement par les opérateurs d'une redevance (RODP) au profit des communes. Le montant de cette redevance. revalorisée annuellement, est assis sur la base du patrimoine implanté en domaine public (linéaire d'artères, antennes, pylônes et autres installations). La commune a souhaité adhérer au principe de la mutualisation de la RODP instauré par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne à compter de 2010. Dans ce cadre le SDE percevra le produit issu de la RODP en lieu et place des communes adhérentes au dispositif. En contrepartie, ces dernières bénéficieront, à l'occasion de leurs travaux réalisés conjointement à des travaux de dissimulation du réseau public d'électricité, d'un accompagnement financier du SDE 82 de 50 % du montant total TTC des travaux (majorés des honoraires de maîtrise d'œuvre).

Les communes non adhérentes au dispositif s'acquitteront quant à elles de 100% du montant TTC des travaux majorés des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de délibérer afin de confier au SDE la gestion du fonds mutualisé selon les modalités définies par décision du Comité Syndical le 26 mars 2010.

M. le Maire Adjoint propose par conséquent aux membres du Conseil Municipal de :

Pour 2010:

-accepter de reverser au SDE82, sur présentation d'un mémoire, le produit de la RODP perçue en 2010.

A compter de 2011:

-confier au SDE la gestion de ce fonds mutualisé

-accepter que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications soit par ailleurs perçue par le SDE 82 en lieu et place de la commune.

-décider que la revalorisation annuelle à compter de 2011 sera équivalente aux montants plafonds fixés et révisés par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ces propositions.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2010

• Installation d'un médecin

Dès l'annonce du départ à la retraite de M^{me} Christine Sautedé, le Conseil Municipal a mis tout en œuvre pour rechercher un médecin remplaçant. En novembre, un médecin roumain a répondu à l'annonce faite par Internet dans un organisme spécialisé.

A l'issue d'une rencontre avec M^{me} Christine Sautedé, M^{me} Corinne Dournes ainsi que les élus, M. Tudorache a accepté de venir s'installer dans notre commune.

Considérant que la présence d'un médecin est primordiale pour la vie de la commune, le conseil municipal a décidé de faciliter son implantation en :

- aménageant et équipant un cabinet médical dans le bâtiment dit « Le Sénat », actuellement occupé par l'association « l'atelier »
- mettant gratuitement à sa disposition pendant six mois (1^{er} janvier au 30 Juin 2011) le cabinet médical par le biais d'une convention d'occupation précaire avec la Commune, ainsi que le logement de type T4 au dessus de l'ancien bureau de poste.

Les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone seront à sa charge.

Durant la période des travaux d'aménagement du cabinet médical au sénat, une solution temporaire est mise en œuvre afin que le Docteur Tudorache puisse exercer dans de bonnes conditions. M^{me} Sautedé accepte de mettre son cabinet médical à la disposition de la commune moyennant un loyer.

• M. Jean-Michel MONESTES Adjoint au Maire a été désigné par le conseil municipal afin de siéger à la commission finances

• Restauration de la toile « Assomption de la Vierge » :

M. Emmanuel Mourreau, Conservateur Départemental des Antiquités et Objets d'Art de Tarn-et-Garonne propose, dans la continuité de la restauration du retable majeur, d'engager la restauration de la toile « Assomption de la Vierge », classée au titre des Monuments Historiques.

Le devis de l'atelier Meyerfeld-Ruiz s'élève à : 11 002 € HT.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Etat - DRAC : 30% - Conseil Général : 30%

- Conseil Régional Midi Pyrénées : 30%

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différentes administrations et a approuvé les travaux et le devis.

• Aménagement de la promenade des moines:

Conformément au souhait du Conseil Municipal la population a été conviée à émettre un avis sur les projets d'aménagement de la Promenade des Moines.

Lors de cette réunion publique, la majorité des auvillaraises et des auvillarais présents, ont formulé des observations qui nous ont amenés à retravailler le projet. Le conseil municipal a approuvé un troisième projet. Celui ci est présenté à la dernière page du bulletin.

• Don de M. Hilaire a la commune

M. HILAIRE, entrepreneur en charpente, qui a effectué les travaux de restauration de la toiture de la chapelle du port, a effectué un don de 100 euros à la commune.

Budget primitif

Le conseil municipal a opéré plusieurs régularisations d'ordre budgétaire dans la décision modificative N°5.



UN MOT DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

• Tranche 1 de la réhabilitation des rues du centre ancien :

La communauté de commune qui a la compétence voirie, assurera la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de ce dossier de réhabilitation. La mairie gardant à sa charge uniquement la partie réseaux.





Les premiers coups de pelles ont débuté le 22 novembre 2010, avec en premier lieu un décapage des rues Saint-Pierre, du Palais et Rue Lagarde.

C'est ensuite au tour des tranchés d'être creusées pour remplacer les conduites d'eau et enterrer les différents réseaux : Pluvial / Fibre optique / Flectricité...

Voici à titre indicatif le planning de réalisation de l'ensemble des rues de cette tranche 1 :

-Rue Saint-Pierre, Lagarde, du Palais, Obscure, Place du Palais et Petite rue du Palais seront disponibles à la circulation des piétons à compter du 21 mars 2011.

Disponibilité à la circulation automobile à partir du 11 avril 2011. (temps de séchage)

-Rue de l'Eglise démarrage des travaux le 14 mars 2011 .

Les travaux de cette rue ne peuvent pas débuter avant la fin des travaux des autres rues car elle sert d'accès d'approvisionnement aux chantiers.

Disponibilité aux piétons à compter du 6 mai 2011. Disponibilité à la circulation automobile à partir du 25 mai 2011 (temps de séchage).

Par avance, nous remercions les Auvillaraises et Auvillarais pour leur compréhension et leur patience durant les mois qui viennent.

• Le Columbarium :

La réalisation du Colombarium au cimetière est terminée. Ce sont 12 concessions supplémentaires de 4 places chacune, qui viennent accroître la capacité du cimetière.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28.10.2010, la durée des concessions a été fixée à 30 ans et le prix à 600 €. L'accès au jardin du souvenir est gratuit. Le règlement intérieur est consultable en Mairie.



• Aire de jeux sur la place du Château :

Depuis fin novembre l'aire de jeux de la place du Château a fait peau neuve. Le revêtement synthétique a été réalisé ainsi que le remplacement de 2 jeux de balançoires. Nos plus jeunes citoyens ainsi que les touristes en herbe peuvent se distraire en toute quiétude.





C'EST LA VIE...

Naissance

- Léo-Paul FALC le 26/09/10 Agen
- Salomé ROQUES le 11/10/10 Agen
- Tom VARGAS-MILOUDI le 12/10/10 Agen

Mariage

 Thierry DUSSAC et Ghislaine CHARISSOU le 25/09/10

Décès

- Marcelle MARRASSÉ le 29/09/10 Auvillar
- Maurice LAGNÈS le 04/10/10 Moissac
- Jean BÉNECH le 08/12/10 Lavit
- Suzette LAGNES le 20/12/2010 Moissac



NE JETEZ PLUS VOS VÊTEMENTS USAGÉS ET EN BON ÉTAT !!

Depuis quelques mois, un container de collecte de vêtements est à disposition au port, à coté du container de verres. Dans ce container peuvent être déposés des vêtements usagés et en bon état, des chaussures liées par paires, ainsi que du linge de maison.

Tout doit être déposé en sacs fermés, donc pas de dépôt en vrac. La collecte est organisée par Emmaüs avec l'association Le Relais. On peut donc avoir toute confiance dans cette association dont le seul objectif est de donner au plus démunis une réelle solution d'insertion par le travail. Faire une action humanitaire tout en se débarrassant de ses vêtements usagés, quoi de plus simple ?



DES APPRENTIS CUISINIERS...

Depuis plus de 10 ans déjà, à l'occasion de la semaine du goût, le Restaurant de L'Horloge ouvre ses portes à une clientèle particulière. Durant deux jours, Valérie, Serge et leur personnel

accueillent tous les élèves de l'école maternelle et élémentaire. Les plus jeunes découvrent, au travers de jeux gustatifs, les différentes saveurs (salé, sucré, acide, amer...) qui n'ont plus de secret pour eux. Une année ils organisent des ateliers où chacun repart avec un met qu'il a confectionné ; une autre année ce sont des animaux de la ferme qui viennent animer la terrasse de l'Hôtel - Restaurant... Ils ne sont jamais à court d'idées pour surprendre les enfants fiers de porter la toque du chef. Très vite une charmante tradition a été instaurée. Alors que les élèves du CM2 écoutent avec attention la leçon de leur institutrice, dès le début de la matinée ceux du CM1 s'affairent en cuisine et en salle pour leur préparer un joli festin.

Après avoir pris le repas avec leurs hôtes, les jeunes apprentis achèvent les derniers préparatifs avant l'arrivée de leurs camarades du CM2 auxquels ils vont servir un menu royal. Belle récompense marquant la fin d'un cycle! Elle ne serait possible sans la très généreuse initiative de Valérie Hartig et de Serge François qui n'hésitent pas à fermer leur établissement, à régaler les enfants et à leur faire partager leur passion. Un grand bravo à eux.



DEUX AUVILLARAISES À I 'HONNFUR

Ida et Jackie récompensées.

Le forum des associations de la communauté de communes, s'est tenu les 25 et 26 septembre. Trois associations Auvillaraises tenaient un stand : Le club des aînés, la canine et l'office de tourisme. Lors de cette manifestation, des bénévoles des associations de la CC2R ont été honorés. Parmi eux, Ida Soulié et Jackie Bouché, deux figures emblématiques de notre cité. Leur engagement depuis trois et quatre décennies dans le tissu associatif d'Auvillar est ainsi reconnu.



Elles ont reçu leur distinction des mains de Jean-Michel Baylet lors de la sympathique soirée des associations organisée dans la salle des fêtes de Golfech. Bravo à elles et gageons qu'elles suscitent de nombreuses vocations parmi les jeunes de la commune.

LES ÉCOLIERS AMÉRICAINS DE DENVER À AUVILLAR

Des échanges qui sont devenus une tradition...

Article écrit en collaboration avec M^{le} Galan Directrice de l'école élémentaire.

Cette année, et pour la 10 de fois, ce sont 15 élèves de CM2 de l'école internationale de Denver qui ont séjourné deux semaines à Auvillar, du 30 septembre au 13 octobre 2010. Ils étaient de nouveau accompagnés par la même enseignante Edith Riedel, fidèle à Auvillar. Ces élèves ont été accueillis dans des familles, se sont rendu à l'école et ont participé, avec les élèves de nos écoles, à diverses sorties à caractère éducatif. Ils ont découvert aussi plus précisément leur commune d'accueil : les musées, la gendarmerie et ils ont pu participer au marché potier.

Le lundi 11 octobre, au matin, les élèves de CM1 se sont rendus au restaurant de l'Horloge et sous la direction du chef M. François ils ont préparé un repas gastronomique pour leurs camarades de Denver et du CM2 d'Auvillar. Un grand merci à Serge François, mais aussi tout particulièrement pour les familles qui accueillent : elles donnent de leur temps, s'investissent avec beaucoup de générosité. Et maintenant, avec le temps, leur nombre est non négligeable. Pour la deuxième fois, l'école d'Auvillar a expérimenté un nouveau mode de communication entre les deux écoles : la visioconférence. Ce mode de communication sera mis en œuvre au cours de cette année scolaire.

Cet été, trois enfants d'Auvillar ont eu la chance de pouvoir rendre visite à leurs correspondants à Denver. Cela arrive parfois pendant les grandes vacances. De même, une famille américaine dont l'enfant est venu l'automne dernier a séjourné chez une famille auvillaraise à l'occasion de ses vacances en France. Cet accueil reste tous les ans un moment très fort et très attendu par tous les élèves.



MARCHÉ POTIER 2010

Malgré le temps, une manifestation incontournable

Cette édition 2010, inaugurée sous un soleil estival a connu un dimanche pluvieux. Malgré le temps maussade, les fidèles étaient au rendez-vous. Les exposants étaient dans l'ensemble très satisfaits de leur venue.



L'accueil qui leur est réservé est toujours mis en avant dans la satisfaction qu'ils ont à participer à notre marché annuel. Voici le palmarès 2010.

Tombola financée par le Crédit Agricole

- 1° prix: Stand 26 Catherine Haubois (63) Clermont-Ferrand
- Raku pièce d'une valeur de 150€ Gagnant : Bernard Robert - Auvillar
- 2^{ème} prix : stand n° 44 Léa Pludwinski (40) Sabres - Terre vernissée - pièce d'une valeur de 100€.

Gagnant: Joan Gauthier - Moissac

• 3ème prix : stand n° 31 - J-P Landreau - (79) Le Vanneau Irleau - Engobés sur faïences - pièce d'une valeur de 50€

Gagnante: Danièle Maffray (47) Montpezat



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Voici 92 ans que la France victorieuse signait le traité de paix avec l'Allemagne.

Depuis, à cette même date, en tout cas à partir de 1920 où la plus part des communes de France ayant érigé un monument aux morts ont marqué le culte du souvenir pour leurs enfants devenus des héros.

A Auvillar à 10 heures, drapeaux des Anciens Combattants en tête, élus, enfants des écoles, se sont rendus en cortège au pied du monument où la lyre valencienne interprétait une musique patriotique.

De nombreux Auvillarais étaient déjà là. Après la lecture des deux messages par le Président des Anciens Combattants et M. le Maire, un dépôt de gerbes et de bouquets des enfants avait lieu.

Moment de recueillement, sonnerie aux morts, puis l'hymne national chanté par les enfants des écoles.

Que tous soient remerciés pour avoir participé à ce devoir de mémoire et tout particulièrement aux enseignants, parents et enfants dont certains ont eu la gentillesse de distribuer le bleuet traditionnel.

Ce moment a marqué pour toutes les générations l'œuvre de persévérance dans la recherche de la paix dont le monde a tant besoin.



ILS S'AIMENT...

Quel bonheur que d'accueillir le théâtre à Auvilllar ! Surtout quand il s'agit de la célèbre pièce parisienne « Ils s'aiment ».

La représentation du samedi 20 novembre affichait « complet » et pour ne pas décevoir les amateurs de comédie, une séance a été reprogrammée le dimanche à 16 h . Sur les planches, Rémy Larrose, enfant du pays et Magali Léon ont abordé tous les bons et mauvais côtés d'un couple tumultueux. Une franche rigolade pour ce cocktail explosif où chacun pouvait retrouver un peu de vérité.



Cette année, dès 15 heures les premiers visiteurs venaient découvrir le 10 ème marché de Noël. Vers 16 heures 30 c'est une calèche qui a amené le Père Noël, au cœur du village à la rencontre des enfants, son panier abondamment garni de friandises.



Les cornières et la halle habillées de lumière accueillaient les 43 exposants qui proposaient des idées cadeaux pour les fêtes.

A la nuit tombante c'est l'odeur de la cannelle qui a retenu l'attention de tous et il n'est pas resté une goutte de vin chaud !!

L'Alsace nous a proposé quelques spécialités, des bretzels façon petits pains garnis, des biscuits, et de la choucroute accompagnée de Riesling.



Mais le marché de Noël ne serait pas le marché de Noël sans la traditionnelle soupe qui a, cette année encore réchauffé et régalé les plus difficiles.

Tout au long de cette belle soirée, le Père Noël raconta des contes de Noël aux enfants, au chaud, au salon de thé "E-Ultreïa" place du Château. Puis, "Vincent le Berger" laissant ses brebis paître du côté du port, vint lui aussi nous faire rêver avec des légendes de Noël...

Un bien beau marché que ce dixième du nom!



NOËL DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Mercredi 15 décembre, le mot du Maire. « Nous voici une nouvelle fois réunis pour célébrer, comme l'on dit, le passage d'une année à l'autre.

" Encore une de passée », c'est l'expression que nous employons plus familièrement vous et moi.

Le temps file ! cela signifie que nous avons beaucoup de travail et que nous nous plaisons à accomplir notre tâche quotidienne.

Cette réunion est une tradition qui ne doit contenir aucun élément désagréable. Je dirais même que c'est une réunion « sourire »qui permet à chacun d'entre nous de faire un bilan de l'année passée et d'envisager de travailler toujours mieux ensemble. J'insiste sur le mot "ensemble". Même s'il y a parmi nous des hiérarchies, elles n'interviennent que pour assurer le bon fonctionnement de tous les services.

Je crois que, pour le plus grand nombre, nos concitoyens apprécient les services que nous leur rendons.

Les critiques qui peuvent exister sont liées au fait que l'on attend beaucoup de nous, sans doute parce que nous donnons l'impression de pouvoir régler immédiatement tous les problèmes.

Je souhaite, comme vous, que notre cité soit la plus plaisante possible et si, sur certains points, ce n'est pas encore le cas, nous retrousserons nos manches pour que cela le devienne. En cela je compte sur vous.

Avant de conclure ce discours un peu solennel, je voudrais prodiguer mes encouragements aux équipes anciennes qui, depuis un certain nombre d'années, mettent leur expérience au service de nos concitoyens. Je souhaiterais en outre que les nouveaux venus mettent à profit leurs conseils pour progresser dans l'avenir qui est le leur.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes de fin

d'année et, pour 2011, tout le bonheur possible ».

LE GOÛTER DES AÎNÉS

en occitan : Lou brespalha des aïnats

On peut penser que ce goûter des anciens est une tradition, sans doute, mais il est bien plus que cela. C'était donc samedi 18 décembre, dès 14 heures que tous les aînés de la commune étaient invités par la municipalité pour ce moment de réjouissance..

Dans la salle des fêtes bien chauffée et magnifiquement décorée, la chaleur de l'accueil des élus et du personnel communal donnait tout de suite le ton.

Monsieur le Maire dans son mot de bienvenue disait sa joie de retrouver tous ces aînés qui avaient bravé le froid pour répondre à ce rendez vous. Combien étaient ils ? Environ 70 pour perpétuer ce moment récréatif et amical.



Hélas cette année encore, nombreux sont ceux qui nous ont quitté et une minute de silence fut observée à leur mémoire. Une pensée aussi pour les malades.



La parole donnée à l'animateur, chanteur, trompettiste donna rapidement le ton de la joie, de la gaieté faisant danser ou chanter tous ceux qui le souhaitaient.

Trois heures d'échanges, de rappels de souvenirs donnaient l'occasion d'oublier soucis et préoccupations tout en dégustant champagne, friandises, boissons chaudes. Ce bon moment de convivialité terminé, les uns et les autres repartaient sans oublier le bon colis de Noël. Bravo et merci à tous ceux et celles qui ont œuvré pour que la fête soit belle.

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!

ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES

Les seniors du canton d'Auvillar étaient conviés à une réunion d'information sur les règles simples à respecter pour permettre de se prémunir contre les actes malveillants. Ces règles s'appliquent d'ailleurs à tous, jeunes et moins jeunes. Les personnes âgées étant toutefois plus exposées. Plusieurs maires et élus du canton d'Auvillar étaient présents à cette présentation. Une plaquette a été remise à tous les participants. Voir ci-dessous.







Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



Bénéficiez de l'opération
« tranquillité seniors » :
si vous vous sentez isolés, menacés
ou inquiets, faites vous connaître
auprès des organismes sociaux,
de votre mairie, de votre commissariat
de police ou de votre brigade de gendarmerie.
Des patrouilles seront organisées
aux abords de votre domicile,
lorsque les circonstances le justifieront.



Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé: "https".



Évitez de détenir trop d'espèces, privilégiez les paiements par carte bancaire.



Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.









Info de dernière minute MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA TRÉSORERIE DE VALENCE D'AGEN

A compter du 10/01/2011, la Trésorerie sera fermée au public le vendredi après midi.

AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DES MOINES

